

Les accidents du travail

Accidents du travail à La Réunion en 2021



↗ **6 439**

accidents du travail en 2021
(contre 5 643 en 2019
et 5 237 en 2020)

45%

des accidents de travail sont
imputables à la manutention
manuelle

↗ **799**

accidents de trajet
79,9% sont imputables au risque routier
1 388 déclarations d'accident de trajet

Les accidents du travail

Répartition des accidents du travail par secteur d'activité à La Réunion en 2021

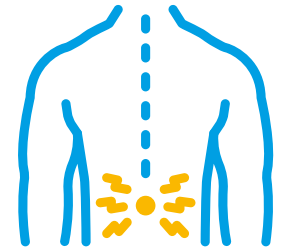
	Secteurs d'activité (CTN)*	Nombre d'accidents du travail	Part des accidents graves (IPP**>=10%)
A	Industries de la métallurgie	322	4,0%
B	Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP)	815	3,1%
C	"Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication"	916	4,3%
D	Industries et commerces de l'alimentation	1 285	2,5%
E	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	25	0,0%
F	"Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu"	69	4,3%
G	Commerces non alimentaire	528	2,7%
H	Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	767	5,0%
I	Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	1 712	3,4%

*Comité technique national

** Incapacité partielle permanente

Les maladies professionnelles

Maladies professionnelles à La Réunion en 2021



+16%

Entre 2019 et 2021
(360 contre 308 en 2019)

90,8%

des maladies
professionnelles
sont des TMS

Les maladies professionnelles

Répartition des maladies professionnelles par secteur d'activité à La Réunion en 2021

	Secteurs d'activité (CTN)*	Nombre d'accidents du travail	Part des accidents graves (IPP**>=10%)
A	Industries de la métallurgie	21	42,9%
B	Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP)	44	36,4%
C	"Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication"	28	32,1%
D	Industries et commerces de l'alimentation	69	49,3%
E	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	1	200,0%
F	"Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu"	6	50,0%
G	Commerces non alimentaire	31	58,1%
H	Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	46	43,5%
I	Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	100	36,0%
Z	Compte spécial des maladies professionnelles	14	64,3%

*Comité technique national

** Incapacité partielle permanente